

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation	L'an deux mille seize et le dix-huit novembre à 20 heures 30,
Du 14 novembre 2016	Le Conseil Municipal de la Commune de PAVANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE (Maire).
Affichage	
Du 14 novembre 2016	Étaient présents : Olivier CASSIDE, Guy CHAUVIN, Franck LEMONNIER, Stéphane AMELINEAU, Laurent BUTTEL, Françoise DELOL, Jocelyne LEBLOND, Anne LEFEVRE, Jean-Pierre PERICART, Roselyne REY, William SEUTCHIE, Bernard LEMONNIER
Conseillers en exercice : 15	
Présents : 12 Absents : 3	Absents : Boris LITUBA Représentés : Laurent FLATTÉ par Jocelyne LEBLOND, Audrey TILMAN par Roselyne REY
Votants : 14	Secrétaire de Séance : Françoise DELOL

N° DE_2016_70

Objet :

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Par délibération en date du 27 mars 2015, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune.

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L.151-1 et L151-2, L.151-5 et L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Il porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) retenues pour l'ensemble de la commune de Pavant Celui-ci retient les orientations suivantes :

- Permettre d'augmenter le poids démographique de la commune afin qu'elle ne soit pas condamnée à rester une « commune dortoir » et qu'elle atteigne un seuil permettant l'implantation d'équipements et de services.
- Favoriser une mixité fonctionnelle, le même tissu urbain mêlant fonctions d'habitat et petites entreprises tertiaires (services, télétravail...) ou artisanales.
- Profiter de l'avantage de l'équipement prochain de la commune en Très Haut Débit ;
- Améliorer les conditions de circulation au centre-village et la sécurité routière ;
- Conserver le caractère rural de la commune en se donnant les moyens du maintien des jardins qui participent à cette identité.
- Protéger les atouts paysagers de la commune.
- Prendre en compte des risques connus et la lutte contre les coulées de boues issues du vignoble.

Le conseil municipal ayant débattu, il en ressort les éléments suivants :

- Vigilance particulière en matière de stationnement, lié à la densification de l'habitat dans le coeur du village, compte tenu des problèmes relatifs aux divisions foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de PAVANT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire
Olivier CASSIDE


